



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS  
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND  
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 90 00 • FAX: +41 22 917 9008  
• E-MAIL: [ohchr-registry@un.org](mailto:ohchr-registry@un.org) / [ohchr-igwg-tncs@un.org](mailto:ohchr-igwg-tncs@un.org)

REFERENCE: TESPRDD/DESIB/BHRS/NS

**Objet: Consultation en relation au travail du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme (résolution du Conseil des droits de l'homme 26/9)**

Le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) présente ses compliments à toutes les Missions Permanentes et Observateurs auprès l'Office des Nations Unies, et, au nom du Président-Rapporteur du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limité chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant pour réglementer, en droit international des droits de l'homme, les activités des sociétés transnationales et des autres entreprises, a l'honneur d'inviter toutes les délégations à une consultation qui se tiendra le vendredi 12 avril 2024, dans la salle XXV du Palais des Nations, de 10.00 à 12.00. Le lien Indico pour s'enregistrer à la consultation est: <https://indico.un.org/event/1010767/>

Comme annoncé par le Président-Rapporteur lors de la 55e session ordinaire du Conseil des droits de l'homme -voir la déclaration ci-jointe-, l'objectif de cette première consultation est de recevoir des commentaires et des suggestions sur l'avant-projet de feuille de route ci-joint, afin de se conformer aux recommandations et conclusions de la 9e session du Groupe de travail, jusqu'à la tenue de la 10e session (21 au 25 octobre 2024).

Conformément à la pratique antérieure, la participation à cette consultation est ouverte à toutes les parties prenantes, y compris les États membres et observateurs des Nations unies, les agences spécialisées et autres organisations internationales, les institutions nationales de défense des droits de l'homme dotées du "statut A" et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC.

La consultation se déroulera uniquement en personne, compte tenu du fait que, selon les informations communiquées à tous les États membres, en l'absence persistante d'un mandat de l'Assemblée générale et d'un cadre législatif, l'Office des Nations unies à Genève a cessé d'assurer le service des réunions hybrides ou virtuelles à compter du 22 janvier 2024.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme saisit cette opportunité pour renouveler l'assurance de sa plus haute considération à toutes les Missions Permanentes auprès des Nations Unies à Genève.

28 mars 2024

